



Aménagements de la réforme

PFMP et CERTIFICATION

1) PFMP, les constats :

- Problèmes liés au potentiel de lieu d'accueil
- Nombre uniforme de semaines
- Problème de positionnement avec les nombreuses situations d'évaluation
- Élèves plus jeunes qu'auparavant et peu mobiles.

Propositions ministérielles	Avis du SE-Unsa
Réduire de 4 semaines les PFMP, donc les ramener à 18 semaines. Cette diminution pourrait être en partie utilisée à mieux préparer les PFMP.	Le SE-Unsa déplore l'uniformité de la réduction sur l'ensemble des champs professionnels. Par contre, il nous paraît en effet intéressant d'utiliser une partie de ce temps, par exemple dans le cadre du projet d'établissement, à la préparation des PFMP, la découverte des métiers.
Assouplir, pour la classe de seconde bac pro, la règle des 3 semaines consécutives obligatoires.	Le SE-Unsa y est favorable

Conséquences sur les grilles horaires

Le volume horaire élève est actuellement défini sur 84 semaines pour 22 semaines de PFMP sur les 3 années de cursus. Les PFMP diminuant, le nombre de semaines de cours va augmenter donc 2 possibilités :

- Soit les heures semaines élèves diminuent si le volume horaire global reste inchangé. Cela impacterait les DHG et les postes.
- Soit le volume horaire global augmente et les moyennes hebdomadaires sont maintenues.

Pour le SE-Unsa, la première solution n'est pas acceptable.

Les propositions du SE-Unsa :

- diminuer des PFMP de 4 semaines au maximum afin de préserver le caractère professionnel et insérant du diplôme.
- Moduler le nombre de semaines de PFMP en fonction des spécialités
- Rétablir des grilles horaires hebdomadaires indicatives et, à défaut, maintenir des horaires hebdomadaires moyens actuels.

2) Certification : les constats du SE-Unsa

La quasi généralisation du CCF pour le diplôme intermédiaire et le bac professionnel pose des problèmes organisationnels, alourdit fortement la charge de travail et diminue le temps de formation.

Propositions ministérielles	Avis du SE-Unsa
Passer 2 unités du bac pro actuellement en CCF en ponctuel terminal : PSE, éco gestion pour le secteur industriel et éco droit pour le tertiaire	Le SE-Unsa y est favorable : cela permettra un allègement de la certification et de la charge de travail pour des enseignements à faible horaire.
Un allègement de la certification pour les diplômes intermédiaires à flux importants pourrait être envisagé (services administratifs, ASSP ...)	Le SE-Unsa y est favorable et demande plus globalement une rationalisation de l'ensemble de la certification.
Une disposition réglementaire pourrait imposer que les épreuves du BEP, évaluent dans le même temps la première situation de l'épreuve correspondante du bac pro lorsqu'elles sont passées en CCF.	Le SE-Unsa est favorable à cette disposition et plus globalement à l'étude d'une imbrication de l'ensemble de la certification du diplôme intermédiaire avec celui du Bac Pro.

Le SE-Unsa déplore le manque de cohérence sur le mode de certification de l'enseignement général : seul les maths –sciences resteraient intégralement en CCF et le français HG en ponctuel terminal pour le diplôme intermédiaire et le Bac professionnel.

Les propositions du SE-Unsa :

Le SE-Unsa propose une imbrication de la certification du diplôme intermédiaire (au moins du BEP, le CAP posant plus de difficultés) dans celle du bac pro.

- La certification du diplôme intermédiaire s'effectuerait en première, intégralement en CCF et servirait dans le même temps d'évaluation anticipée pour une partie de la certification du Bac pro.
- La certification du bac pro se passerait donc en 2 temps : une partie anticipée en 1^{ère} et l'autre en terminale. En terminale, les épreuves/situations d'évaluation seraient évaluées en ponctuel terminal pour l'enseignement général, en CCF et ponctuel terminal pour l'enseignement professionnel.
- Possibilité de créer une épreuve de langue pour le DI en scindant en deux l'épreuve de terminale.

Ce dispositif aurait l'avantage :

- d'apporter de la cohérence aux certifications
- de certifier le diplôme intermédiaire en première (obtention d'un premier diplôme) tout en mettant en perspective le bac pro avec des évaluations anticipées.
- d'apporter une variation des modes certificatifs en enseignement général (CCF en première et ponctuel terminal en terminale)
- d'alléger la certification sur les 2 années avec moins de situations d'évaluation et en introduisant du ponctuel terminal.

3) Le CCF : les constats du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, les principes fondateurs du CCF, tel qu'ils sont pensés pédagogiquement, sont adaptés aux élèves de la voie professionnelle (suivre la progression de chaque élève et les évaluer quand ils sont prêts).

Cependant l'application de ces principes confrontés à la réalité (situations complexes d'évaluation (oral, durée), nombre d'élèves/classe, maturité des élèves) pose problème.

Par ailleurs, la question du cadrage du CCF est posée. Le cadrage institutionnel est faible (note de service datant de 1997). Le manque de formation, d'accompagnement, de régulation sont des facteurs qui sont de nature à remettre en cause la qualité de la certification et à exposer l'enseignant aux pressions hiérarchiques.

Propositions ministérielles	Avis du SE-Unsa
Création de banque de sujets qui pourrait concerner en premier lieu l'épreuve de pratique professionnelle en établissement	Le SE-Unsa est favorable à cette disposition et plus globalement à sa généralisation

Les propositions du SE-Unsa :

- Assouplir les modalités d'organisation du CCF nous paraît incontournable. Le plus simple et le plus opérationnel serait de s'adapter à l'existant en permettant réglementairement une évaluation certificative des élèves en classe entière ou en groupe.
- maintenir le principe de situation d'évaluation par épreuve/sous épreuves avec leur cadrage et aussi de rationaliser leur nombre.
- Proposer un cadrage pour les sujets communs du diplôme intermédiaire et des sous épreuves/situations d'évaluations anticipées : Compte tenu de la complexité de la certification, des sujets communs par académies seraient produits sous l'égide des IEN par des équipes disciplinaires (production d'une banque de données). Ceci aurait l'avantage de mutualiser et de faire valider les sujets par le corps d'inspection.
- Étendre le cadrage précédent à l'ensemble des CCF des diplômes.
- assurer une formation initiale et continue des enseignants